

No. 302

**UNITED STATES OF AMERICA
and
BRAZIL**

**Exchange of notes constituting an agreement relating to a
co-operative program of health and sanitation in Brazil.
Washington, 14 March 1942**

Official text: English.

*Filed and recorded at the request of the United States of America on 16 September
1951.*

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
BRÉSIL**

**Échange de notes constituant un accord relatif à un pro-
gramme de coopération en matière de santé et d'hy-
giène au Brésil. Washington, 14 mars 1942**

Texte officiel anglais.

*Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 16 sep-
tembre 1951.*

No. 302. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND BRAZIL RELATING TO A CO-OPERATIVE PROGRAM OF HEALTH AND SANITATION IN BRAZIL. WASHINGTON, 14 MARCH 1942

I

The Acting Secretary of State to the Brazilian Minister for Finance

DEPARTMENT OF STATE
WASHINGTON

March 14, 1942

My dear Mr. Minister :

I refer to the notes which we exchanged on March 3, 1942² on rubber development in the Amazon Valley, and specifically to Point 6 of your note concerning the readiness of this Government to lend its good offices through the Health and Sanitation Division of the Office of the Coordinator of Inter-American Affairs in matters pertaining to health and sanitation conditions in the Amazon Valley. I refer also to the agreements reached on that day with respect to other economic projects.

The Coordinator of Inter-American Affairs is prepared to send at once to Brazil, on your request, to cooperate with corresponding officials of the Brazilian Government and its health services, such experts as your Government desires in order to collaborate in developing a specific health and sanitation program. The program would be initially designed for the Amazon Basin area for the special purpose of aiding in the stimulation of rubber production, but at the desire of the Government of Brazil could be extended to other areas.

For these purposes this Government, through the agency of the Coordinator of Inter-American Affairs, will provide an amount not to exceed \$5,000,000 to be expended toward the development of this health and sanitation program. The expenditure of these funds may be applied not only to health and sanitation

¹ Came into force on 14 March 1942, by the exchange of the said notes.

² United States of America : *Executive Agreement Series* 371.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

N^o 302. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD¹ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE BRÉSIL RELATIF A UN PROGRAMME DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE AU BRÉSIL. WASHINGTON, 14 MARS 1942

I

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique par intérim au Ministre des finances du Brésil

DÉPARTEMENT D'ÉTAT
WASHINGTON

Le 14 mars 1942

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer aux notes que nous avons échangées le 3 mars 1942 concernant l'accroissement de la production du caoutchouc dans la vallée de l'Amazone, et notamment au point 6 de votre note, où vous proposiez que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique prête ses bons offices, par l'intermédiaire de la Division de la santé et de l'hygiène du Bureau du Coordonnateur des affaires interaméricaines, pour toutes les questions relatives aux conditions sanitaires et à l'hygiène dans la vallée de l'Amazone. Je me réfère également aux accords intervenus à cette même date concernant d'autres travaux d'ordre économique.

Le Coordonnateur des affaires interaméricaines est disposé à envoyer immédiatement au Brésil, sur la demande de Votre Excellence, les experts dont le Gouvernement brésilien aura besoin, pour coopérer, avec les fonctionnaires compétents du Gouvernement brésilien et ses services de santé, à la mise en œuvre d'un programme d'hygiène et de santé bien défini. Ce programme serait initialement réservé à la région du bassin de l'Amazone, où il contribuerait à stimuler la production de caoutchouc, mais pourrait, à la demande du Gouvernement brésilien, être étendu par la suite à d'autres régions.

A ces fins, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique fournira, par l'entremise du Coordonnateur des affaires interaméricaines, une somme de 5 millions de dollars au maximum, qui sera affectée à la mise en œuvre de ce programme d'hygiène et de santé. Ces fonds pourront être consacrés non seule-

¹ Entré en vigueur le 14 mars 1942, par l'échange desdites notes.

projects but also, in the discretion of the Government of Brazil, for such medical or sanitation engineering training as the Government of Brazil may wish undertaken by Brazilian specialists.

It is understood that the Government of Brazil will furnish such expert personnel, materials, services and funds for local expenditures as it may consider necessary for the efficient development of the program.

The group of United States medical and sanitation specialists which the Brazilian Government indicates should be sent by the Office of the Coordinator of Inter-American Affairs shall be under the direction of the chief medical officer of that Office who in turn will be under the supervision of the appropriate officials of the Brazilian Government.

Detailed arrangements for the execution of each project shall be discussed and agreed to between the chief medical officer and the officer of the Brazilian Government in the area of the proposed project. The technical advice and expert assistance of United States medical and sanitation specialists will be made available to the appropriate Brazilian authorities at any time that the need for consultation arises.

I understand that the Government of Brazil would be particularly interested in including in the program projects aimed at continuing and expanding the measures and services which the health and sanitation agencies of the Government of Brazil have been carrying out with efficiency and success in the areas in question. These measures and services may be included under the following general headings :

1. Malaria control.
2. Yellow fever control.
3. General disease control by hospitals, clinics and public education.

4. Water supply systems.
5. Sewage systems.
6. Garbage and rubbish disposal.

All projects completed in accordance with the present arrangement would of course be the property of the Government of Brazil.

I am, my dear Dr. Souza Costa,
Sincerely yours,

Sumner WELLES

His Excellency Dr. Arthur de Souza Costa
Minister for Finance of Brazil

ment à des travaux d'hygiène et de santé, mais également, au gré du Gouvernement brésilien, à des programmes de formation de personnel médical et d'ingénieurs sanitaires que ce Gouvernement pourrait vouloir confier à des spécialistes brésiliens.

Il est entendu que le Gouvernement brésilien fournira le personnel technique, le matériel et les services qu'il pourra juger nécessaires à la bonne marche du programme, et qu'il prendra à sa charge les dépenses locales y afférentes.

Le groupe de médecins et d'hygiénistes américains que le Gouvernement brésilien demandera au Bureau du Coordonnateur des affaires interaméricaines de détacher sera placé sous l'autorité du médecin-chef de ce Bureau qui relèvera lui-même des fonctionnaires compétents du Gouvernement brésilien.

Les modalités d'exécution de chaque projet seront examinées et arrêtées de commun accord par le médecin-chef et le représentant du Gouvernement brésilien dans la région appelée à en bénéficier. Les médecins et hygiénistes américains seront à la disposition des autorités brésiliennes compétentes et leur fourniront des conseils et une assistance techniques chaque fois qu'il y aura lieu.

Je crois comprendre que le Gouvernement brésilien aimerait particulièrement voir inclure dans le programme des projets destinés à maintenir et à étendre les mesures et les services dont les organismes de la santé publique et de l'hygiène du Gouvernement brésilien ont jusqu'ici assuré l'application ou le fonctionnement efficaces dans les régions en question. Ces mesures et ces services peuvent être classés sous les rubriques générales suivantes :

1. Lutte contre le paludisme.
2. Lutte contre la fièvre jaune.
3. Lutte contre les maladies en général (hôpitaux, dispensaires, mesures éducatives).
4. Approvisionnement en eau.
5. Égouts.
6. Traitement des détritits et ordures ménagères.

Il est entendu que les installations et les biens mis en place conformément aux dispositions du présent arrangement deviendront la propriété du Gouvernement brésilien.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Sumner WELLES

Son Excellence Monsieur Arthur de Souza Costa
Ministre des finances du Brésil

II

The Brazilian Minister for Finance to the Acting Secretary of State

March 14, 1942

My dear Mr. Secretary :

I refer to your letter of today's date in which you propose, on behalf of the Government of the United States, cooperation with the Government of Brazil to carry out the measures of health and sanitation considered desirable in connection with the program for rubber development agreed to in our exchange of notes of March 3, 1942, and in connection with the other economic projects agreed upon on that day.

I am happy to confirm that my Government has for many years been actively pursuing a health and sanitation program as outlines in your letter and that it is pleased to accept this offer of collaboration in order to stimulate the progress of the program which has so important a bearing on the economic possibilities of the areas in question. My Government will be ready to furnish expert personnel, materials, services and funds for local expenditures as it may consider necessary for the efficient carrying out of the projects to be agreed upon.

You may be assured, furthermore, that when the projects undertaken on a joint cooperative basis have been completed they will, as the sole property of Brazil, be considered and maintained as a permanent part of the national program for health and sanitation.

I avail myself of the opportunity to present to Your Excellency the assurance of my highest consideration.

A. DE SZ^A COSTA

The Honorable Sumner Welles
Acting Secretary of State
of the United States of America

II

*Le Ministre des finances du Brésil au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique
par intérim*

Le 14 mars 1942

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à la lettre en date de ce jour dans laquelle Votre Excellence propose que le Gouvernement des États-Unis collabore avec le Gouvernement du Brésil aux mesures d'hygiène et de santé qu'il est jugé souhaitable de prendre à l'occasion du programme d'accroissement de la production du caoutchouc dont il a été convenu dans notre échange de notes du 3 mars 1942, et des autres travaux d'ordre économique décidés de commun accord à cette date.

Je suis heureux de confirmer que mon Gouvernement poursuit activement, depuis bon nombre d'années, la réalisation d'un programme d'hygiène et de santé analogue à celui que Votre Excellence indique dans sa lettre, et qu'il accepte avec plaisir cette offre de coopération en vue de hâter la mise en œuvre du programme, si important pour l'avenir économique des régions en question. Mon Gouvernement se tiendra prêt à fournir les techniciens, le matériel et les services, ainsi que les fonds pour dépenses locales, qu'il estimera nécessaires pour mener à bien les projets que les deux Gouvernements seront convenus d'exécuter.

Je tiens en outre à donner à Votre Excellence l'assurance que les réalisations dues à cette coopération mutuelle seront incorporées à demeure, en tant que propriété exclusive du Gouvernement du Brésil, au programme national d'hygiène et de santé.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma très haute considération.

A. DE SOUZA COSTA

L'Honorable Sumner Welles
Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique
par intérim

